

Les Rendez-vous Parlementaires du Contribuable

N° 16

Le 19 décembre 2006

LE RETOUR A L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE : UNE ARDENTE OBLIGATION

*Présidé par Michel Hunault,
Député de Loire-Atlantique*

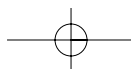
Résumé

Le retour à l'équilibre budgétaire est-il possible, voire souhaitable ? Michel Hunault, député de Loire-Atlantique en est convaincu, puisqu'il a déposé une proposition de loi tendant à le rendre obligatoire. C'est sous sa présidence, que Contribuables Associés a organisé sur ce thème son seizième Rendez-vous Parlementaire, le 19 décembre 2006.

À cette réunion de travail ont participé deux experts : Vesselina Spassova, du Centre d'analyse économique de l'université Paul-Cézanne, Aix-Marseille III, a exposé les dangers que le déficit budgétaire fait courir à l'économie française. Laurent Guihéry, maître de conférence à l'université de Lyon II et auteur d'une étude sur les « *Leçons du succès canadien* », a expliqué par quels moyens le gouvernement de Jean Chrétien est parvenu à ramener à l'équilibre le budget canadien.

**CONTRIBUABLES
ASSOCIÉS**
TROP DE DÉPENSES PUBLIQUES C'EST TROP D'IMPÔTS

42 rue des Jeûneurs, 75077 Paris Cedex 02
Tél.: 01 42 21 16 24 - Fax: 01 42 33 29 35 - www.contribuables.org



**Les Rendez-vous
Parlementaires
du Contribuable**

**N° 16
le 19 décembre
2006**

**LE RETOUR
À L'ÉQUILIBRE
BUDGÉTAIRE :
UNE ARDENTE
OBLIGATION**

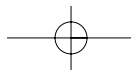
Députés participants

BOBE Jacques
BONNOT Marcel
BRIAND Philippe
CHRIST Jean-Louis
COLOMBIER Georges
COSYNS Louis
COURTIAL Édouard
COUSIN Alain
COUSIN Jean-Yves
DAUBRESSE Marc-Philippe
DECOOL Jean-Pierre
DELNATTE Patrick
FIDELIN Daniel
FOURGOUS Jean-Michel
GATIGNOL Claude
GAULTIER Jean-Jacques
GUÉDON Louis
HELLIER Pierre
HILLMEYER Francis
HUGON Jean-Yves
HUNAUT Michel
LE BRETHON Brigitte
LECOU Robert
LEFRANC Jean-Marc
LE FUR Marc
LEJEUNE Michel
LELLOUCHE Pierre
LE NAY Jacques
LUCA Lionnel
MARIANI Thierry
MARITON Hervé
MARTIN-LALANDE Patrice
MOREL-A-L'HUISSIER Pierre
MOTHRON Georges
NICOLIN Yves
PERRUT Bernard
PREVOST Daniel
QUENTIN Didier

REMILLER Jacques
ROLLAND Vincent
SUGUENOT Alain
TERROT Michel
VITEL Philippe
VOISIN Michel

Députés représentés

AUBERGER Philippe
BAGUET Pierre-Christophe
BEAUDOIN Patrick
BERTHOL André
BINETRUY Jean-Marie
BLANC Étienne
BRANGET Françoise
BRAY Guislain
CAILLAUD Dominique
DEFLESSELLES Bernard
DEPIERRE Bernard
FAGNIEZ Pierre-Louis
FOLLIOU Philippe
FRANCINA Marc
FROMION Yves
GORGES Jean-Pierre
GROSSKOST Arlette
GUIBAL Jean-Claude
HAMEL Gérard
HERTH Antoine
JOISSAINS-MASINI Maryse
KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
LAMY Robert
LASBORDES Pierre
LETT Céleste
LE RIDANT Jean-Pierre
MACH Daniel
MALLIE Richard
MARTINEZ Henriette



MENUUEL Gérard
 MERLY Alain
 MERVILLE Denis
 MEYER Gilbert

POLETTI Bérengère
 RAISON Michel
 ROQUES Serge
 ROUAULT Philippe

SANTINI André
 THARIN Irène
 TIBERI Jean
 ZIMMERMANN Marie-Jo

Sommaire :

Préambule

par Benoîte Taffin, porte-parole de Contribuables AssociésPage 4

Introduction

par Michel Hunault, député de Loire-AtlantiquePage 6

Les dépenses de l'État, stratégie de croissance ou myopie insouciance ?

*par Vesselina Spassova,
 du Centre d'analyse économique de l'université Paul-CézannePage 8*

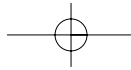
Canada : du vice à la vertu budgétaire

par Laurent Guihéry, maître de conférence à l'université de Lyon IIIPage 14

DébatPage 19

ConclusionPage 26

par Alain Mathieu, président de Contribuables Associés



**Un sondage BVA
réalisé à partir
du programme
en huit points
de Contribuables
Associés montre
que les Français
plébiscitent
le retour à
l'équilibre
budgétaire.**

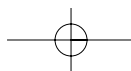
Préambule

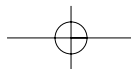
*par Benoîte Taffin,
porte-parole de Contribuables Associés*

Bienvenue à tous les députés et à leurs collaborateurs, qui nous font l'amitié d'être ici ce soir. Nous tenons régulièrement des réunions de travail de ce genre avec les députés, à l'Assemblée nationale. En général, nous souhaitons qu'elles soient concrètement suivies d'effet, en débouchant, par exemple, sur une proposition de loi. Aujourd'hui, nous inversons cet ordre chronologique, puisque c'est Michel Hunault qui a, le premier, déposé une proposition de loi sur l'équilibre budgétaire. Son initiative correspondait tout à fait aux vœux de Contribuables Associés. Nous l'avons donc soutenu et avons organisé ce rendez-vous avec lui.

Vous savez sans doute que notre association a publié un programme des contribuables, en huit points. Non que nous envisagions de nous présenter aux élections, mais nous le soumettons aux candidats aux élections présidentielle et législatives. Nous avons fait classer ces huit points, à la fois par nos membres et par la population française, en recourant à un sondage BVA, et celui qui concerne l'équilibre budgétaire arrive en seconde position, par l'importance qu'y attachent nos compatriotes. (En première position, vient la reprise du pouvoir par les parlementaires, afin qu'ils exercent un meilleur contrôle de la dépense publique. Les députés sont donc à l'honneur: les Français souhaitent que vous ayez le maximum de pouvoir.) En août 2005, Michel Hunault a donc déposé une proposition organique visant à permettre le retour à l'équilibre budgétaire. Il vous la présentera tout à l'heure.

Nos rendez-vous parlementaires donnent lieu à des publications. Nous souhaitons que ces réunions de travail soient animées par des experts, qui nous apportent leurs points de vue et dont les interventions sont, évidemment, elles aussi publiées. Nous aurons donc le plaisir d'entendre Vesselina Spassova, qui appartient au Centre d'analyse économique de l'université Paul-Cézanne, Aix-Marseille III. Son intervention s'intitule: « *Les dépenses de l'État, stratégie de croissance ou myopie insou-*



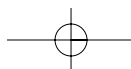
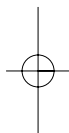
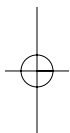


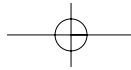
ciante » C'est également le titre d'une étude extrêmement approfondie, qu'elle a réalisée avec Pierre Garello et qui a été publiée. Nous voilà pile dans notre sujet, qui a trait au déficit, à la dette et à l'engrenage fatal dans lequel la France s'est, pour l'instant, engagée.

Notre deuxième intervenant sera Laurent Guihéry, maître de conférences à l'université Lumière Lyon II. Il nous présentera un exemple qui nous est cher, celui du Canada – puisque les Canadiens, qui étaient eux aussi confrontés à un déficit et une dette importants, ont réussi à redresser la barre très rapidement – qui mieux est, ceux qui ont conduit cette politique ont été réélus!

Je passe maintenant la parole à Michel Hunault. Après les interventions, nous comptons sur vous tous pour poser des questions ou donner votre point de vue.

***« Les Canadiens
ont redressé
la barre très
rapidement. »***





**« À partir du
1^{er} octobre de
chaque année,
l'État fonctionne
en empruntant. »**

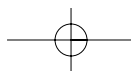
Introduction

*Par Michel Hunault,
député de Loire-Atlantique*

Merci Madame la Présidente. Comme vous l'avez souligné, ce sont généralement les Contribuables Associés qui demandent aux élus d'appuyer un certain nombre de leurs initiatives, mais en l'occurrence c'est plutôt votre association qui est venue soutenir la contribution d'un parlementaire. J'y suis particulièrement sensible. Je voudrais, s'ils le veulent bien, saluer mes collègues. J'aperçois, dans l'assistance, deux anciens ministres et une dizaine de parlementaires. Cette proposition de loi a été cosignée par 120 députés. Je voudrais dire à Contribuables Associés que les élus qui sont présents ici, cet après-midi, sont très attentifs à vos travaux. Vous constituez une force de sensibilisation et, au-delà, de proposition. Nous sommes animés du même désir et de la même exigence pour les finances publiques.

Cette proposition de loi n'est pas venue par hasard. Elle est apparue l'an dernier, au moment où la loi budgétaire était modifiée dans le sens d'une plus grande lisibilité. Ce qu'on appelle la « LOLF » avait pour but de rendre la dépense publique plus transparente, mais aussi plus efficace. Malheureusement, nous ne sommes pas allés jusqu'à la réforme qui aurait exigé que les lois de finances soient votées en équilibre. Ce qui fait qu'à partir du 1^{er} octobre de chaque année, l'État fonctionne en empruntant. La proposition de loi que j'ai déposée se fixe comme objectif le retour à l'équilibre budgétaire, dans un délai raisonnable de cinq ans. Je rappellerai qu'il y a vingt ans, les budgets de la nation étaient votés en équilibre et que la situation n'a cessé de se détériorer depuis une dizaine d'années.

Ce Rendez-vous Parlementaire, organisé à l'initiative de Contribuables Associés, s'inscrit à quelques mois d'élections présidentielle et législatives essentielles pour l'avenir du pays. Deux candidats à l'élection suprême ont fait savoir qu'ils faisaient du retour à l'équilibre et du vote du budget en équilibre une proposition phare pour l'élection présidentielle. François Bayrou, le 14 décembre, à Lille, et Nicolas Sarkozy, hier soir, dans les Ardennes, dans un discours retransmis sur la chaîne LCI, se sont tous deux prononcés dans ce sens. Voilà donc deux candidats à l'élection présidentielle qui, en cinq jours, viennent de faire de cette exigence l'une des propositions de leur programme. Cela montre que l'action de sensibilisation entreprise par Contribuables Associés et la proposition parlementaire cosignée par 120 députés, ne sont pas restées sans effets auprès de ceux qui ont vocation à nous gouverner demain!



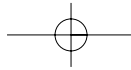
Au-delà de ces promesses électorales, le retour à l'équilibre est une nécessité. La France a récemment reçu la visite de Jean Chrétien, ancien premier ministre canadien. Dans une chronique au *Figaro Magazine*, voilà huit jours, il a expliqué ce qui s'est passé au Canada, où la détérioration des finances publiques était telle qu'il était impensable, voilà quelques années seulement, de prétendre afficher cette exigence d'équilibre – d'autant plus que les annonces et promesses des candidats aux élections poussaient encore à la dépense. Cependant, Jean Chrétien explique comment ce choix a mis les responsables face à leurs responsabilités, et comment ceux-ci sont parvenus à rendre la dépense publique plus efficace, tout en l'allégeant et en réduisant le nombre des fonctionnaires. Ils l'ont optimisée en la réorientant vers les tâches régaliennes de l'État, des programmes de recherche, d'éducation et de solidarité.

Ce qui a réussi au Canada peut, demain, réussir en France. Remettre de l'ordre dans les finances publiques est indispensable. Il en va de l'avenir de notre pays. La première dépense aujourd'hui concerne le remboursement de la dette, qui représente 1 150 milliards d'euros. Chaque Français qui naît, avant même de commencer à vivre, pèse déjà 15 000 euros de dette ! Cette charge de la dette nous enlève des marges de manœuvre, notamment en matière de solidarité, d'éducation et d'équipement du pays. Faire en sorte de revenir à l'équilibre dans un délai raisonnable de cinq ans et de ne pouvoir recourir à l'emprunt que pour financer les dépenses d'investissement, et non plus de fonctionnement, doit donc être une exigence partagée par tous.

Les Contribuables Associés vont avoir leur mot à dire dans le débat des élections présidentielle et législatives qui approchent. D'un côté, François Bayrou et Nicolas Sarkozy se sont engagés sur ce retour à l'équilibre ; de l'autre, François Hollande a annoncé la remise en cause de tous les allègements fiscaux et promis des prélèvements supplémentaires, avec la création d'une CSG pour financer les retraites et un accroissement de la dépense publique à hauteur de 40 milliards d'euros. Ce que je souhaiterais, et vous m'excuserez de faire de la politique, c'est qu'au moment du choix des électeurs, cette information sur les programmes électoraux, sur les dépenses publiques et, surtout, sur les prélèvements, soit diffusée, afin qu'avant de voter les électeurs sachent à quoi ils s'engagent.

Dans le cadre du débat politique qui va se développer au cours des mois à venir, que ce soit pour la présidentielle ou les législatives, il est bon que chaque parlementaire et chaque candidat à l'élection soit mis devant ses responsabilités, et conduit à se prononcer sur la dépense publique et sur le retour à l'équilibre budgétaire. Ce sera un élément de choix pour les Français.

**« La première
dépense
aujourd'hui
concerne le
remboursement
de la dette :
1 150 milliards
d'euros. »**



**« La dette
représente
plus de 140 %
des recettes
annuelles
de l'État. »**

Les dépenses de l'État, stratégie de croissance ou myopie insouciante ?

*Par Vesselina Spassova,
du Centre d'analyse économique de l'université Paul-Cézanne*

Je remercie les organisateurs de me permettre, ce soir, de partager avec vous mon opinion sur les finances de la France, le déficit et la dette publique.

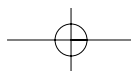
Je suppose que je ne vous apprendrai rien en disant que les chiffres concernant les finances de la France sont alarmants. Je n'abuserai donc pas des statistiques et proposerai plutôt quelques pistes de réflexions sur les causes et les conséquences de cette situation financière déplorable.

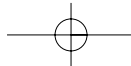
Les comptes de l'État français se portent mal depuis la fin des années 1970. À l'origine, la première crise pétrolière, en 1973, a déclenché un emballement de la dépense publique et les gouvernements, qu'ils soient de gauche ou de droite, ont cru souhaitable de recourir à l'action publique pour remédier au problème naissant du chômage de masse et des dommages collatéraux. Je rappellerais qu'en 1980, la dette de l'administration publique représentait 20 % du PIB – c'est-à-dire de ce que produit l'ensemble de la nation au cours d'une année – contre 66,6 % en 2005...

Si l'on considère cette évolution en pourcentage des recettes fiscales et non pas du PIB, en adoptant une méthode d'analyse similaire à celles auxquelles les entreprises ont recours pour analyser leurs finances, les chiffres sont encore plus alarmants. En effet, la dette représente aujourd'hui plus de 140 % des recettes annuelles de l'État ! Cette évolution nous conduit à formuler une double interrogation. Premièrement: pourquoi une telle augmentation? Deuxièmement: Faut-il vraiment s'alarmer de cette explosion des finances publiques et ne peut-on pas imaginer qu'il existe une « bonne dette », qui générerait de la croissance économique? Je vous propose d'examiner ces deux questions.

Quelles sont les raisons de l'augmentation de la dette et du déficit? Je schématiserai brièvement les trois moyens qui existent de financer la dépense publique.

Le premier moyen, c'est de tricher sur la monnaie. On en a largement abusé dans le passé et ses effets catastrophiques sur l'économie ne font aujourd'hui aucun doute. En outre, ce moyen, qui consiste à créer de l'infla-





tion, est, comme vous le savez, aujourd'hui limité par le fait que la France n'a plus de politique monétaire autonome. Et la Banque centrale européenne veille à limiter la croissance de la masse monétaire, justement pour éviter que l'on ne se retrouve dans des situations inflationnistes.

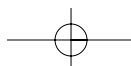
Le deuxième moyen de financement de la dépense publique, c'est l'imposition. Elle présente l'inconvénient d'être extrêmement impopulaire, surtout au-delà d'un certain seuil de tolérance qui est propre à chaque économie et dépend de nombreux facteurs, parmi lesquels figurent les niveaux de revenu et la façon dont ces revenus sont répartis. Par conséquent, les besoins économiques subissent directement et immédiatement le coût de la dépense publique lorsqu'elle est financée par l'impôt, et la réaction ne se fait pas attendre lorsqu'on surtaxe le capital : les investisseurs « votent avec les pieds » et partent à l'étranger. Si l'on augmente abusivement les taux d'imposition, l'assiette fiscale s'en trouve donc inexorablement réduite.

Et, le troisième moyen, c'est l'endettement, qui reste la « meilleure » solution du point de vue des affaires politiques, pour plusieurs raisons : la première, c'est que les marchés financiers sont aujourd'hui suffisamment développés et les fonds faciles à lever ; et la seconde, que l'augmentation de la dette est moins impopulaire que celle des impôts. Cette affirmation mérite que l'on s'y arrête quelques instants, car elle va à l'encontre de la théorie économique dite de l'« équivalence ricardienne », qui postule qu'entre un financement des dépenses publiques par la dette ou par l'impôt, les agents économiques et les électeurs ne font pas de différence. En effet, les agents économiques rationnels devraient prévoir qu'une augmentation de la dette aujourd'hui se traduira par celle des impôts futurs, afin de pouvoir rembourser cette dette. Or nombre d'études – entre autres celle que le professeur Garelli et moi-même avons menée – démontrent clairement que cette « équivalence ricardienne » n'existe pas et que le financement par la dette est une pilule beaucoup plus facile à faire passer auprès des électeurs que l'augmentation de l'imposition.

Par conséquent, pour des raisons plus ou moins populistes, les gouvernements français ont préféré, depuis vingt-cinq ans, recourir à ce mode de financement, plutôt que de mettre en œuvre les réformes nécessaires pour réduire la dépense publique et le déficit. L'augmentation de la dette est donc imputable en partie à l'évolution des marchés financiers, qui sont devenus plus fluides, à l'évolution des marchés monétaires, avec une inflation résorbée, ainsi qu'à une certaine myopie des agents économiques, dont les politiques tirent partie.

Passons au second problème : la réduction de la dette et du déficit public est-elle souhaitable ?

« Le financement par la dette est plus facile à faire passer auprès des électeurs que l'augmentation des impôts. »



« En regardant les comptes de l'État depuis vingt-cinq ans, on constate que ce sont les dépenses de fonctionnement qui croissent. »

Bien que personne n'ose affirmer que les dépenses de l'État et la dette diminuent, on entend souvent avancer des arguments, selon lesquels la situation ne serait pas si grave – et d'ailleurs, fait-on remarquer, certains pays développés ont une dette comparable, voire plus importante que la nôtre. C'est le cas, notamment, de l'Italie, du Japon, du Canada, de la Belgique, qui sont des champions en la matière.

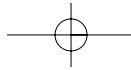
On entend également souvent l'argument selon lequel, pour faire une analogie avec la gestion de l'entreprise, il serait préférable de financer un investissement par l'emprunt plutôt que par des fonds propres. C'est ce que l'on appelle, en finances, l'effet de levier.

Par ailleurs, cette idée que le maintien des déficits budgétaires est exploitable est, bien sûr, indissociable du nom John Maynard Keynes. Ce célèbre économiste de l'entre-deux-guerres expliquait qu'en période de récession, les agents privés tendent à resserrer les crédits et donc à amplifier le ralentissement. Selon lui, l'État peut et doit, par conséquent, se substituer au secteur privé, en relançant la consommation par une augmentation de la dépense publique. Le déficit budgétaire qui a servi à effectuer cette augmentation des dépenses sera théoriquement résorbé dans une seconde période, lorsque les affaires reprendront et que les recettes fiscales remonteront naturellement.

De nombreuses voix s'élèvent donc pour dire que l'endettement n'est pas vraiment alarmant.

Cependant, ces arguments ne sont convaincants qu'au premier abord et ne tiennent pas face à une analyse plus approfondie. La première raison par laquelle ils pêchent, tient à ce que l'augmentation des dépenses de l'État, du déficit et de la dette n'est pas due à une augmentation de l'investissement et ne génère donc pas de croissance. En effet, la tendance régressive de l'investissement direct civil de l'État a commencé, elle aussi, à la fin des années 1970, c'est-à-dire au même moment que la dette de l'État. Les investissements civils, constitués à 80 % de subventions, représentent encore 18 % du budget de l'État en 1975, contre 7,3 % en 1993, et sont tombés à 4,8 % en 2004.

Parallèlement, il suffit de regarder les comptes de l'État des 25 dernières années, pour constater que ce sont les dépenses de fonctionnement qui augmentent. Les dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des administrations et des pouvoirs publics ont, en moyenne, représenté, ces dernières années, 55 % du budget de l'État – et 44,4 % pour les seules charges de personnel, c'est-à-dire les rémunérations, les charges sociales et de pension.



Par ailleurs, les dépenses d'intervention économiques et sociales – transferts aux ménages, RMI, allocations diverses et variées, interventions en faveur de l'emploi, subventions aux régimes sociaux spéciaux, comme ceux de la SNCF et de la RATP, et autres... – constituent un deuxième volet très important de la dépense publique.

N'oublions pas non plus la charge de la dette, qui représente également 14 % dans le budget de l'État – et je vous rappelle qu'il ne s'agit que du paiement des intérêts de la dette publique en cours ! La comparaison avec la gestion de l'entreprise ne nous conduit donc en aucun cas à des conclusions plus rassurantes au sujet de l'endettement : l'effet de levier ne peut pas opérer, puisque l'État ne dépense pas pour investir.

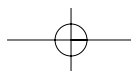
La seconde raison pour laquelle les dépenses de l'État n'engendrent pas de la croissance – la faiblesse des théories Keynésiennes apparaît ici – résulte de « l'effet d'éviction ». L'effet d'éviction, ce sont les dépenses publiques qui chassent les dépenses privées. Il est évident que, lorsque les dépenses publiques sont financées par l'impôt, l'argent qui part dans les caisses de l'État ne peut pas être investi ailleurs par les agents privés. Cet argument est également valable lorsqu'il s'agit de financer les dépenses publiques par l'endettement. L'État emprunteur détourne de l'investissement productif une part de l'épargne disponible, au fur et à mesure que sa dette augmente. Ce phénomène prive les entrepreneurs des ressources en capital ou en prêts obligataires, et tarit ainsi la source de prospérité économique, qui est l'investissement productif, et non pas la simple dépense comme le pensait Keynes.

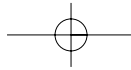
Tous les éléments rassemblés jusqu'ici présagent donc d'une relation négative entre dette et croissance. Dans les faits, ces prédictions sont confirmées par de nombreuses études empiriques, qui démontrent que l'endettement n'est pas une stratégie de croissance. Les dépenses publiques sont largement improductives, car elles sapent les énergies productives par l'effet d'éviction et aveuglent les contribuables par l'absence d'équivalence ricardienne, de telle sorte que l'endettement ne fait qu'empirer.

Si l'endettement a peu de chance de nous conduire vers une économie plus saine et plus prospère, examinons-en à présent les conséquences les plus probables.

La première de ces conséquences, redoutable, c'est l'effet boule de neige. L'analyse économique démontre que si le taux d'intérêt de la dette, qui représente la moyenne des taux d'intérêt sur les emprunts en cours, est supérieur au taux d'inflation – ce qui est le cas aujourd'hui –, il est impossible de financer la dette par l'inflation. Deuxièmement, si le taux d'intérêt réel est supérieur

**« Les dépenses
publiques
chassent
les dépenses
privées. »**





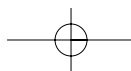
« Il est faux de croire qu'un État ne peut pas être en situation de banqueroute. »

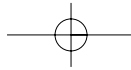
au taux de croissance de l'économie, la politique budgétaire n'est plus soutenable à long terme, un déficit entraînant encore plus de déficit.

Encore faut-il rappeler que les dettes gouvernementales sont aujourd'hui cotées sur le marché financier. Un recours déraisonnable à l'endettement se traduira par une augmentation des taux auxquels l'État peut emprunter, ce qui ne fera qu'empirer la situation et l'effet boule de neige. La dette française est, pour l'heure, considérée comme totalement sûre par les intermédiaires financiers, qui n'ont aucune inquiétude sur la capacité de la France à respecter ses engagements. Les émissions d'emprunts françaises sont donc souscrites à des taux relativement faibles : environ 4 % pour les emprunts à quinze ans et au-delà. À un risque faible correspond un taux raisonnable ; mais si jamais ce risque augmentait, le taux d'intérêt monterait inévitablement. Le danger du surendettement est donc de faire monter le taux d'intérêt au-delà du seuil soutenable sur le long terme.

En second lieu, je soulignerai que la limite au financement de la dépense par la dette n'est établie que sur la base du coût présent du service de la dette – autrement dit l'intérêt – et du coût de son financement futur. Celui du remboursement de la dette, en revanche, n'est pas pris en compte et, en pratique, la question du remboursement ne se pose jamais. Les obligations, venues à échéance, sont remboursées par de nouveaux emprunts. Plusieurs fois par an, les emprunts de l'État français arrivent ainsi à échéance et de nouveaux emprunts sont émis sur les marchés financiers. Le fait que l'on ne rembourse que les intérêts incite donc beaucoup moins efficacement au contrôle des dépenses et un sentiment d'irresponsabilité s'installe dans la classe politique. Or, pour chaque dépense, il existe bien quelqu'un qui va en supporter le coût ! C'est un fardeau très lourd, qui pèse sur les générations présentes – puisque l'intégralité des impôts sur le revenu part dans le remboursement des intérêts de la dette – et qui pèsera également sur les générations futures. Il contient le germe d'un conflit social.

Enfin, c'est aussi un danger potentiel pour l'économie française, dès aujourd'hui, les dépenses et les finances publiques devenant très vulnérables à la conjoncture réelle et monétaire. En effet, un dérapage vers la redistribution provoque une augmentation automatique des dépenses lorsque les rentrées fiscales baissent. Il est faux de croire qu'un État, fût-il occidental et moderne, ne peut pas être en situation de banqueroute, c'est-à-dire dans l'incapacité d'honorer ses échéances. La Suède, par exemple, s'est retrouvée dans cette situation en 1993, à la suite d'une récession économique en 1990. Les rentrées fiscales ont soudainement chuté, alors que les dépenses en prestations sociales dues par l'État et les collectivités augmentaient considérablement, amenant le déficit public annuel à 12 % du PIB.





Cette baisse brutale des recettes et cette hausse soudaine des dépenses, constitue ce que l'on appelle un « effet ciseaux » sur la trésorerie, dangereux pour les finances de l'État.

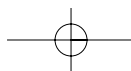
En l'occurrence, l'État suédois avait dû renoncer à annoncer des difficultés de trésorerie importantes. Ses créanciers avaient alors pris peur et soldé leurs titres de créances en couronnes suédoises, provoquant une forte pression à la baisse de la devise locale, alors que les rares prêteurs encore disposés à prêter de l'argent à cet État demandaient un taux d'intérêt absolu prohibitif, de plus de 70 %. La banque centrale suédoise n'avait eu d'autre recours que de dévaluer massivement la monnaie nationale, de plus de 30 %, en spoliant *de facto* les créanciers de l'État et en réduisant d'autant le pouvoir d'achat...

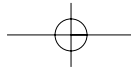
D'autres pays, comme, la Grande-Bretagne en 1979, les Pays-Bas en 1983, l'Espagne en 1996, ont frôlé une telle débâcle et ont mis en œuvre juste à temps, sous l'impulsion de politiciens courageux, comme Margaret Thatcher, des politiques économiques d'inspiration plus ou moins libérale, coupant les dépenses publiques les moins efficaces et dérégulant, sans état d'âme, de nombreux secteurs d'activité. Sans devenir pour autant des paradis fiscaux, ils ont abaissé leur imposition marginale à des taux psychologiquement plus acceptables par leur population. Si la France ne prend pas un tel virage dans un futur proche, il est malheureusement à craindre qu'elle ne puisse éviter une situation à la suédoise.

En conclusion, je dirai que la récente prise de conscience – en partie due au rapport Pébereau et aux travaux comme ceux que nous avons menés au sein de l'IREF – de la nécessité de réduire le déficit public et la dette, constitue un pas dans la bonne direction. On sait que la croissance est la première condition pour réduire le déficit, mais cette relation se vérifie aussi dans l'autre sens: si l'on réduisait le déficit, la croissance économique en serait stimulée et une reprise serait imminente, avec une politique fiscale plus rigoureuse. Il s'agit de déclencher cette bonne dynamique qui, comme nous pouvons le voir sur la base de l'expérience des autres pays, porte ses fruits très rapidement.

Les recettes qui permettraient de sortir de la situation dangereuse dans laquelle nous nous trouvons, sont bien connues: en premier lieu, diminuer les impôts (ce qui, loin de diminuer les recettes fiscales, les augmente à cause de la relation mise en évidence par Laffer); réformer la gestion des ressources humaines dans la fonction publique, ainsi que le système des retraites et celui système de la Sécurité sociale; et, surtout, rompre avec la démagogie et les réformes cosmétiques. Les remèdes pour s'en sortir sont disponibles. L'expérience des pays qui les ont adoptés nous prouve qu'ils fonctionnent, et sont beaucoup moins douloureux qu'on ne le croit.

**« Les remèdes
sont disponibles.
L'expérience
des pays qui les
ont adoptés
prouve qu'ils
fonctionnent. »**





**« Au Canada,
le fédéralisme
est un puissant
levier pour
cibler l'équilibre
budgétaire. »**

Du vice à la vertu budgétaire

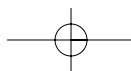
***Par Laurent Guihéry,
maître de conférence à l'université de Lyon II***

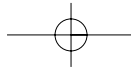
Bonsoir à tous. Je vous remercie de m'avoir invité pour vous parler de la discipline fiscale au Canada. J'ai intitulé ma présentation : « *Du vice à la vertu budgétaire* » et je vous propose de traverser l'Atlantique. À cette période de l'année, on risque d'être un peu congelé, mais j'espère que ma présentation du fédéralisme canadien et de ses particularités budgétaires sera assez stimulante pour vous réchauffer.

Nous partirons du point de rupture des années 1993, 1994 et 1995 au Canada, sous le gouvernement de Jean Chrétien. Cette rupture, très forte en termes budgétaires, a été accomplie avec la décision collective de l'ensemble des acteurs canadiens, soutenus par des sortes de comités de réflexion prospectives que l'on appelle, au Canada, le Conseil privé. Ils ont bâti ensemble un projet de réforme consensuel, ciblant l'équilibre budgétaire, non pas à court terme, mais à moyen terme, avec une décision graduelle de réduction du déficit, portée par la croissance économique et par de bonnes rentrées fiscales. C'est un élément important en Amérique du Nord. La croissance y est potentiellement plus forte que chez nous et autorise des marges de manœuvres budgétaires plus importantes. Les bonnes rentrées fiscales soutiennent évidemment la transition vers ce retour à l'équilibre budgétaire.

Je tenterai d'établir un mode d'emploi des réformes au Canada, en soulignant les particularités canadiennes, et j'insisterai, à la fin de la présentation, sur la difficulté de transposer les expériences canadiennes en France, puisque notre pays diffère évidemment du modèle fédéral canadien.

Je développerai trois points. Le premier concerne les questions de décentralisation, fondamentales au Canada – ce fédéralisme est le plus décentralisé du monde et c'est un levier extrêmement puissant pour cibler l'équilibre budgétaire, en s'appuyant sur des niveaux inférieurs de gouvernement, très responsables. En deuxième lieu, les Canadiens, ayant les États-Unis pour puissant voisin, sont attachés à leur indépendance et à leur marge de manœuvre. Ils ont très rapidement compris que l'équilibre budgétaire en était la clé. Troisièmement, la pratique de la démocratie cana-





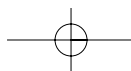
dienne permet de se fixer très facilement cet objectif d'équilibre budgétaire et de faire en sorte que tous les acteurs du monde syndical, de la fonction publique, et plus généralement l'ensemble des citoyens, y concourent.

La décentralisation, d'abord. Le Canada pratique le fédéralisme le plus décentralisé du monde, avec des provinces qui ont des compétences et une souveraineté très affirmées. C'est le « British North-American Act » de 1867 qui leur a donné cette grande autonomie: un Canadien est d'abord citoyen de sa province. Paradoxalement, cette autonomie produit ce que l'on appelle en théorie économique une « contrainte budgétaire » forte, c'est-à-dire une responsabilité très importante des acteurs locaux dans les provinces et les communes en matière de discipline budgétaire. Dans certains pays en voie de développement (le Brésil, l'Argentine...) la décentralisation a parfois conduit à des dérapages de la fiscalité locale. Au Canada, au contraire, en raison de la responsabilité fiscale importante des acteurs, la discipline budgétaire est très forte. Deux provinces anglophones de l'ouest canadien, le Manitoba et la Colombie britannique, ont inscrit dans la loi des pénalités, des retenues sur les salaires, qui s'appliquent aux membres des équipes gouvernementales lorsque l'équilibre budgétaire n'est pas atteint.

L'Alberta présente un cas extrême et très particulier de ces politiques fiscales. Il y existe des ressources fiscales reposant sur le pétrole. Or, au Canada, ce sont les provinces, et non pas l'État fédéral, qui encaissent les bénéfices des ressources naturelles. (J'en montre d'ailleurs la limite dans mes travaux, car je trouve ce système profondément inique, en termes d'égalité des chances.) L'Alberta a remis un chèque à tous ses contribuables, en leur disant: « *Nous avons bien travaillé et nous avons un excédent budgétaire. Nous avons donc trop encaissé d'impôts. Nous sommes désolés. Ci-joint, un chèque de deux cents dollars canadiens en remboursement.* »

Le deuxième élément de cette partie sur la décentralisation, porte sur ce que l'on appelle l'*accountability*, c'est-à-dire la bonne gouvernance (ce terme est difficile à traduire). En Amérique du Nord, les citoyens sont très sensibles à l'équilibre du budget, qui est devenu le symbole de la réussite d'une politique publique. L'électeur votera pour l'élu, la municipalité, le député qui a atteint l'équilibre budgétaire. Au Canada, on étudie de très près le coût fiscal de l'offre de politique publique, et on réagit en conséquence. En France, la situation est fondamentalement différente, puisque la société est demandeuse de prestations. Les Français ont donc une sensibilité très différente au déficit budgétaire.

« En raison de la responsabilité fiscale des acteurs locaux, la discipline budgétaire est très forte. »



« *Au Canada,
le déficit
signe l'échec
d'une politique
publique.* »

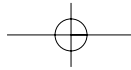
Au Canada, on considère que le déficit signe l'échec d'une politique publique. C'est un acquis réel du Canada moderne, au niveau provincial comme à l'échelle fédérale. Toutes les provinces, sauf celle de Terre-Neuve-et-Labrador, récemment intégrée au Canada, sont à l'équilibre budgétaire, et il en va de même au niveau fédéral, avec un excédent.

Dernières particularités de cette décentralisation canadienne, de fortes logiques concurrentielles se développent entre les provinces, avec un *benchmarking* permanent: chacune d'entre elles observe ce que font ses voisines en matière de politiques publiques. Elles se comparent aussi aux États américains, tout proches. Cette concurrence fiscale incite et concourt naturellement à l'efficacité des politiques publiques, avec le risque d'aboutir à une fiscalité trop réduite par rapport à la demande de service public émanant des citoyens.

Pour résumer, cette décentralisation se caractérise donc: premièrement, par une forte responsabilisation des acteurs; deuxièmement, par une « bonne gouvernance » systématique et le contrôle du citoyen électeur; et, troisièmement, par une très vive concurrence fiscale.

Il ne faut cependant pas oublier que la décentralisation comporte aussi des transferts publics très importants aux provinces canadiennes. Les plus pauvres ne sont pas laissées sur le bord de la route, puisque le budget du Nouveau-Brunswick – province atlantique du Canada – dépend à hauteur de 30 % des fonds fédéraux. Le financement de la santé, celui des transferts sociaux et celui d'une partie des universités viennent du budget public fédéral. Il existe donc un équilibre entre les fondements des politiques redistributives, c'est-à-dire entre la coopération, la solidarité et la concurrence: soit un modèle concurrentiel, compensé par une solidarité très forte entre les individus et les provinces. Et ça fonctionne.

Le deuxième point que j'aimerais aborder, c'est la logique de l'indépendance. Dans les années 1993-1994, les Canadiens ont compris qu'ils perdaient des marges de manœuvre et tout simplement une indépendance sur leurs choix politiques, sur la gouvernance de leur État à long terme – on appelait leur monnaie le « peso » d'Amérique du Nord, je vous laisse imaginer ce que les Canadiens en pensaient. Ils ont fait montre d'une volonté marquée d'indépendance vis-à-vis du Trésor, des banquiers, du monde de la finance, qui a permis de solidifier le consensus autour de ces politiques d'équilibre budgétaire, afin de retrouver la maîtrise de leur destin. Les charges de la dette totale et le déficit public annuel leur avaient



fait perdre la main sur leur politique publique. *De facto*, ils ont reconquis leur indépendance et leur marge de manœuvre. C'est important.

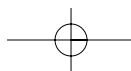
Le Canada ne s'est cependant pas libéré de toute forme de dépendance. Bien qu'il ait acquis son indépendance en termes budgétaires, grâce à ce retour à l'équilibre, il existe *de facto*, en Amérique du Nord, une dépendance très forte à l'égard des agences de notation.

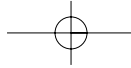
Ces agences notent systématiquement les administrations publiques, les niveaux d'efficacité des politiques publiques, les niveaux budgétaires des provinces canadiennes. (Elles notent d'ailleurs aussi des régions, des départements, des villes en France...) Donc, cette indépendance accrue est contrebalancée par une dépendance. Au cours des entretiens que j'ai eus avec eux, de nombreux acteurs du fédéralisme canadien ont fait état de ce suivi permanent: « *Que dit l'agence de notation sur mon activité ?...* » C'est une particularité des Nord-Américains: ils regardent de très près ces évaluations externes. Ainsi, même s'ils disposent de marges de manœuvre budgétaires élargies, ils se voient en contrepartie attribuer, par des acteurs externes, une note (AA+, AA-, etc.) dont les électeurs vont avoir connaissance et à partir de laquelle ils se feront une idée de la qualité de gestion des autorités publiques.

Le dernier point que je souhaite aborder concerne les variables d'ajustement, qui diffèrent beaucoup en France et au Canada, où elles sont très larges. Ainsi, les emplois de la fonction publique rentrent dans ces variables d'ajustement. Les décisions prises par Jean Chrétien ont abouti à supprimer plus de 60 000 emplois de fonctionnaire. Là aussi, des réorganisations très profondes de l'État fédéral canadien et des provinces ont été mises en œuvre. On peut aussi évoquer les privatisations, les transferts de compétences aux provinces, et donc la réduction des dépenses de santé, que les provinces sont appelées à prendre en charge. En cela aussi, la décentralisation est importante.

Les Canadiens n'ont refusé aucune piste en termes de variable d'ajustement, et elles ont beaucoup porté sur la fonction publique. Je citerai un exemple très précis, que j'ai vécu au Nouveau-Brunswick: pour atteindre l'équilibre budgétaire, on enlève tout simplement 10 % d'emplois de la charge salariale de la fonction publique, et on le dit. Ça se fait sans brutalité, avec des transitions à moyen terme, mais c'est clairement affiché: c'est une variable d'ajustement. C'est une différence fondamentale avec le cas français...

**« Les décisions
de Jean Chrétien
ont abouti
à supprimer
60 000
emplois de
fonctionnaires. »**



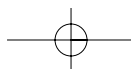


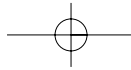
« Le Canada arrive à trouver un équilibre subtil entre les services publics et le marché. »

Cela m'amène à évoquer la pratique de la démocratie canadienne. C'est une autre particularité de ce pays : le débat budgétaire est extrêmement participatif. Tout le monde s'agite pour essayer de tirer la couverture à soi. Le débat, très vif, quitte l'hémicycle et les hautes sphères de l'État, et devient très public et transparent. Dans le fédéralisme canadien, le « *log rolling* » n'existe pas (on appelle ainsi les majorités de circonstances qui se constituent pour tenter de valider certains budgets). Cette absence autorise donc un débat plus libre, en termes budgétaires. Fondamentalement, ce sont les variables économiques qui déterminent les choix budgétaires canadiens. Les experts jouent vraiment leur rôle, au sein de ce que l'on appelle le Conseil privé, et proposent des choix qui sont validés. Ce sont des spécialistes qui donnent le « la ».

Au Canada, il existe donc, autour de ces trois points – décentralisation, choix de l'indépendance et des marges de manœuvre, et pratique de la démocratie – une symbiose assez réussie entre les fonctionnements du marché et de la démocratie. Les choix publics respectent ceux du marché et de la libre entreprise, tout en les adaptant pour tenir compte de la précarité, de la santé... Ce qui fait que les Canadiens se retrouvent entre eux, de Vancouver au Nouveau-Brunswick, c'est un système de santé publique reconnue, ce sont des écoles publiques très présentes dans les campagnes, ce sont les services de postes, de proximité – et ça marche ! Voici donc un pays qui arrive à trouver un équilibre subtil entre les services publics demandés par les Canadiens, et le marché. En France, on trouve plutôt une logique conflictuelle, historique et traditionnelle entre, d'un côté, le marché, et de l'autre, les choix publics et la démocratie.

Dans tous les cas, que ce soit du côté canadien ou du côté français, je conclurai par la nécessité de procéder avec prudence. Les Canadiens en ont montré beaucoup, en élaborant des lois et des dispositions incontournables qui leur ont permis d'atteindre leurs objectifs. En revanche, il ressort de récents travaux sur les pays en voie de développement que les questions de décentralisation sont très sensibles aux questions de respect des règles et de civisme. Dans ces pays, des politiques trop actives de décentralisation ont abouti à des contraintes budgétaires assez souples, qui se sont traduites par du laisser-aller et des sur-dépenses publiques dans les échelons inférieurs du gouvernement. À l'opposé, les Canadiens ont donné l'exemple d'une responsabilité et d'une responsabilisation très fortes dans les politiques publiques.





Débat

◆ *Alain Mathieu*

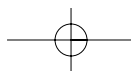
L'exemple canadien a été cité plusieurs fois en France. L'UMP, notamment, l'a pris en exemple dans son programme, en annonçant qu'il serait procédé à une revue générale des politiques publiques analogue à celle qui a été faite en 1993 par Jean Chrétien. Pour faire cette revue générale des programmes, le premier ministre canadien avait réuni pendant six mois un certain nombre de personnes. Il nous intéresserait de savoir comment tout cela s'est passé au Canada – car le pourcentage de diminution des dépenses n'a pas été identique pour tous les ministères, loin de là : plusieurs d'entre eux ont réduit leurs dépenses de plus de 50 %, alors que d'autres n'ont procédé à aucune baisse. Il en est même un qui a reçu l'autorisation d'augmenter ses dépenses.

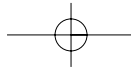
Selon l'ambassadeur du Canada à l'OCDE, madame Jocelyne Bourgon, qui a travaillé très activement à cette revue des programmes, les fonctionnaires ont joué un rôle très important. Je crois savoir qu'au Canada, le ministre a un rôle essentiellement politique et que c'est un haut fonctionnaire qui assume les tâches qui, en France, lui seraient dévolues. Ces fonctionnaires se sont donc réunis, dans le cadre de la revue générale des programmes, pour décider des réductions de dépenses. Comme l'UMP prévoit, si elle gagne les élections, d'organiser l'année prochaine une revue générale des programmes, il nous intéresserait de savoir comment ça s'est passé au Canada.

◆ *Laurent Guihéry*

Lors de cette revue générale a été réalisé un vrai travail d'audit du système canadien, où tout a été analysé sous l'angle de l'efficacité. Tout cela a été accompli avec la volonté très consensuelle de remettre à plat l'ensemble des dépenses. C'est le premier point à souligner : une logique consensuelle extrêmement forte. Par ailleurs, la fonction publique canadienne emploie de nombreux experts, qui sont issus du milieu universitaire et n'appartiennent pas directement à la fonction publique. Ils bénéficient donc d'une indépendance suffisante pour apporter un avis sur telle ou telle logique de réduction de dépenses. Une autre particularité de cette fonction publique canadienne tient à la possibilité dont disposent les fonctionnaires de la quitter et d'y revenir très facilement. Il est très

« La fonction publique canadienne emploie de nombreux experts qui n'appartiennent pas à l'administration. »





« *Les provinces canadiennes se livrent une forte concurrence fiscale.* »

possible d'occuper un emploi dans le secteur privé, puis de travailler pendant cinq ou six ans au « top-niveau » de la fonction publique, avant de reprendre une activité d'avocat ou autre... La perméabilité entre les secteurs public et privé est donc beaucoup plus grande au Canada qu'en France, et cela a facilité cette revue générale et ces décisions budgétaires.

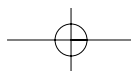
Ce qui a été déterminant, à mon avis, c'est le transfert de compétences aux provinces. L'administration fédérale n'a éprouvé aucune difficulté à leur dire qu'elles allaient devoir assumer ces transferts. La théorie économique de la décentralisation montre que l'échelon décentralisé est le mieux à même de faire des choix de politique publique. L'arrêt de certains programmes sociaux « passe » souvent beaucoup mieux lorsqu'il est traité à l'échelon local qu'au niveau fédéral. En outre, au Canada, les compétences sont clairement réparties.

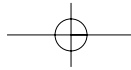
◆ **Jean-Michel Fourgous,**
député des Yvelines

Pour être pragmatique, moi, je vais voir Marc-Olivier Fogiel, sur M6 à 23 heures, qui m'interroge sur Johnny Hallyday et en même temps sur le cas de réfugiés économiques. Il y en a tout une liste, que l'on m'a fait parvenir, et elle est longue ! Trouve-t-on, au Canada, des réfugiés économiques français ? Et possédez-vous des éléments d'information complémentaires sur les chiffrages de personnes qui se sont expatriées pour des raisons économiques ? Nous avons des chiffres assez contradictoires : on cite celui de 150 milliards d'euros de capitaux, qui seraient partis depuis la création de cet impôt. De son côté, Jean Arthuis a parlé de 300 milliards d'euros. On entend dire, par ailleurs, que 10 000 investisseurs se seraient exilés à cause du poids de la fiscalité en France. Quelqu'un, ici, dispose-t-il de chiffres plus récents ?

◆ **Laurent Guihéry**

Je ne possède pas d'éléments d'information précis à ce sujet et je ne peux donc malheureusement pas apporter de réponse à votre requête. Mais ce que je peux dire, c'est que les provinces canadiennes se livrent une forte concurrence fiscale. Au Québec, par exemple, l'imposition sur le revenu représente le double de ce qu'elle est en Alberta, qui prélève un impôt sur le revenu fixe et uniforme : la « flat tax » classique à 10 %. Je n'ai pas traité la question de la mobilité fiscale pendant mon séjour, mais elle est fondamentale en Amérique du Nord. Les provinces sont





incitées à réduire leur fiscalité au maximum, pour garder une certaine compétitivité. Elles sont totalement libres d'imposer le revenu comme elles le veulent. Pour prendre un autre exemple, la TVA n'existe pas en Alberta. Environ 35 % du budget y proviennent des prélèvements sur les ressources pétrolières, l'extraction de pétrole et des hydrocarbures. Ils ont beaucoup de chance et peuvent se permettre d'appliquer une fiscalité réduite sur le revenu et nulle sur les achats. Mais l'espace canadien est très vaste. Quand vous êtes francophone et très riche, aller vivre en Alberta, c'est changer de monde. Et, par ailleurs, les gens ne vont pas faire 2 000 ou 3 000 kilomètres pour aller faire leurs courses...

Le problème de l'exil fiscal n'est donc pas crucial Canada : il n'y apparaît pas dans les médias, comme c'est le cas en France actuellement.

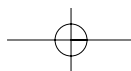
◆ *Vesselina Spassova*

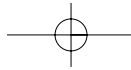
Je n'ai pas de données précises, mais je pense que l'exode fiscal est un phénomène assez compliqué à mesurer et qui, surtout, se pose à l'échelle européenne et pas seulement au niveau de la France. On le voit bien avec, par exemple, les débats sur l'harmonisation fiscale en sein de l'Europe, et la pression que subissent les pays de l'Est, c'est-à-dire les nouveaux membres, pour augmenter leurs seuils fiscaux, puisqu'on les accuse de concurrence déloyale. On parle aussi de « *race to the bottom* », la course vers le fond : ce qui signifie que, la compétition tirant la fiscalité vers le bas, on assurera de moins en moins de services publics, au détriment du « social ». Or, à ma connaissance, les données empiriques ne confirment pas que cette « course vers le fond » existe en réalité. En Suisse, par exemple, ce n'est pas le cas.

◆ *Louis Guédon, député de Vendée*

Lorsque nous avons mené la réforme des retraites, en 2003, trois choses importantes se sont produites. Premièrement, les gens sont descendus dans la rue et nous avons tenu bon. Deuxièmement, nous sommes revenus sur un avantage acquis des fonctionnaires – partiellement, certes, puisque nous avons décidé qu'ils cotiseraient quarante ans. Troisièmement, nous n'avons pas payé les journées de grèves, ce qui a eu un énorme effet psychologique. Il était grand temps ! Nous avons mené cette réforme un an après l'élection. En France, si vous voulez faire passer une réforme douloureuse, il faut s'y prendre dans les six mois qui suivent une élection. Voyez ce qui s'est passé pour le

« La question de l'exil fiscal se pose à l'échelle européenne, et pas seulement au niveau de la France. »





**« En France,
si vous voulez
faire passer
une réforme
douloureuse,
il faut s'y
prendre dans
les six mois
qui suivent
une élection. »**

CPE : c'était trop tard. J'ai relevé une citation de Jean Chrétien, qui m'alerte : « *Le drame chez vous, dit-il, c'est que votre capitale est à Paris et que si Paris est bloqué par une grève, ça n'est pas supportable. Chez nous ils peuvent bloquer Ottawa, tout le reste du Canada s'en moque !* »

Sommes-nous capables, en France, de mener une opération chirurgicale aussi définitive que celle qu'a conduite Jean Chrétien, contre des syndicats qui ne sont pas assez représentatifs et qui sont instrumentés politiquement, formatés à la désinformation et la plupart du temps relayés de façon très bienveillante par les médias ? Sommes-nous capables d'y parvenir ?

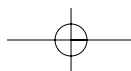
◆ **Laurent Guihéry**

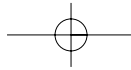
Je vais revenir en Europe, et apporter quelques précisions sur les questions de concurrence fiscale. Il existe beaucoup d'écoles (à Rennes avec Alain Guengant, par exemple) qui travaillent sur les fiscalités des collectivités locales... Il faut faire assez attention en terme de concurrence fiscale au niveau communal, en particulier. En revanche, la taxe professionnelle unifiée, la TPU, permet d'éviter, en France, les concurrences fiscales dommageables entre les communes sur des questions de taxes professionnelles.

Les travaux et modèles théoriques montrent que, sans nier l'intérêt de la concurrence fiscale, il faut être prudent en cette matière. Il existe un minimum fiscal indispensable, sans lequel l'offre de biens et services ne correspond pas aux demandes marginales, c'est-à-dire à ce que souhaitent les individus. Pour prendre un exemple en Suisse, il existe, dans la banlieue de Zurich, un canton dont la politique fiscale attire les contribuables les plus riches de Zurich.

Il en résulte des problèmes de transport très importants, en raison de l'évasion fiscale de la ville de Zurich vers ce canton. Cela pose beaucoup de problèmes aux spécialistes du fédéralisme suisse, en raison des besoins d'infrastructures de transport nécessaires pour assurer les liaisons domicile-travail de personnes résidant en dehors de la ville et bénéficiant de ses infrastructures. La concurrence est donc une bonne chose en termes théoriques, mais les modèles montrent qu'il se crée parfois des logiques dommageables.

Quant aux réformes, je crois qu'elles doivent être réalisées en profondeur mais graduellement. Les Canadiens ne les ont pas menées du jour





au lendemain, ils se sont fixé un objectif à quatre ans, avec une évolution graduelle pour laisser aux gens la possibilité de se retourner. C'est une solution qui permettrait d'éviter les obstacles que vous évoquiez.

◆ ***Benoîte Taffin***

À Contribuables Associés, nous sommes très favorables à la concurrence, car nous pensons qu'elle tire la fiscalité vers le bas. Concernant les pauvres Zurichois qui rencontrent des embouteillages pour se rendre dans le canton où les impôts sont les moins lourds, je pense qu'il faut surtout laisser faire. Viendra un moment où les embouteillages représenteront un inconvénient pire que la fiscalité et ils retourneront chez eux. En revanche, si les cantons s'en mêlent et leur construisent de belles autoroutes, le problème perdurera. Je crois qu'il faut justement laisser se mettre en place ce genre d'ajustements. C'est lorsque l'État se mêle de tout, comme en France, que tout se dérègle !

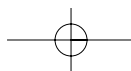
◆ ***Michel Lejeune,***
député de Seine-Maritime

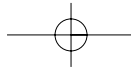
À propos de la TPU, la concurrence se déplace toujours un peu plus loin. Si l'on applique une TPU sur une agglomération, la concurrence s'organise sur l'agglomération voisine. Donc la concurrence fiscale existe toujours, qu'on le veuille ou non. Une mesure a quand même été prise cette année et fait brailler un petit peu les exécutifs des conseils généraux et régionaux : c'est le bouclier fiscal, qui bloque les augmentations à 3 % au maximum. C'est très positif car on a toujours tendance, dans les conseils généraux et régionaux, à rajouter des impôts, soi-disant pour compenser la part de l'État qui n'a pas été versée. En l'occurrence, on a quand même posé un petit verrou, qui empêche des dérives désagréables.

◆ ***Michel Hunault***

Je voudrais vous remercier parce que les membres de Contribuables Associés nous ont envoyé, en 24 heures, près de mille messages de soutien. Dans ces mails, en référence à notre stratégie progressive de réduction de 10 milliards d'euros par an sur cinq ans (puisque l'on a 50 milliards d'euros de déficit), ils nous demandent : « *Vous nous proposez le retour à l'équilibre budgétaire pour 2012, mais pourquoi pas maintenant ?* » Nous avons évoqué tout à l'heure la théorie des cent jours :

« *C'est lorsque l'État se mêle de tout que tout se dérègle.* »





« *Si on se limite
aux réformes
"cosmétiques",
les déficits
resteront
impossibles
à maîtriser* »

Friedman, par exemple, disait que, pour qu'un gouvernement soit efficace en terme de maîtrise de la dépense il faut qu'il agisse tout de suite. On voit aussi que le Canada a fait très vite. Est-ce que 2012 est un objectif ambitieux, ou au contraire un objectif trop tiède au regard de nos spécificités respectives ?

◆ **Laurent Guihéry**

Concernant cet objectif, ce qui est important, comme dans le cas canadien et dans le cas allemand, c'est la transparence de la cible. Il faut que les choses soient clairement établies et qu'il y ait un partage de la charge. C'est extrêmement important de ne pas la faire subir à un groupe plutôt qu'à un autre, ça doit être partagé par l'ensemble des acteurs, qu'ils se situent dans l'État, ou en dehors de l'État. Donc, six années me semblent être une bonne idée, avec une transparence totale des objectifs et des moyens, une revue des programmes, etc.

◆ **Vesselina Spassova**

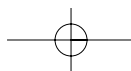
Il importe aussi de ne pas se refuser les moyens du changement et de ne pas hésiter à engager des réformes qui ne sont pas populaires, comme la réduction des effectifs des fonctionnaires. Si on se limite aux réformes cosmétiques, les déficits resteront impossibles à maîtriser.

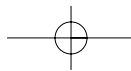
◆ **Laurent Guihéry**

On a un peu l'impression de placer au centre de la problématique la réduction de la dépense publique, alors que ce qu'il importe de regarder, ce sont les dépenses publiques. À cet égard, il faut, certes, cibler une réduction des dépenses publiques à long terme, mais, surtout, préciser quelles dépenses sont concernées. Il va falloir bien choisir. Il existe des secteurs clefs qui sont la recherche et l'innovation, dont dépend la position compétitive de la France de demain. En ce domaine, il faut être extrêmement prudent...

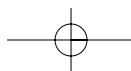
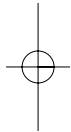
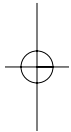
◆ **Pierre Morel-A-L'Huissier,
député de Lozère**

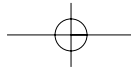
En tant qu'élu, député-maire et avocat, la recherche de la sécurisation et de la vérification de la dépense nous concerne directement. Personnellement, je viens de signer la première convention de certifi-





cation des comptes avec le Trésor public. Par ailleurs, j'ai déposé trois propositions de lois afin que les collectivités puissent faire l'objet d'une démarche qualité, au sens de ce qui existe dans les entreprises privées. Une centaine de parlementaires ont cosigné ces propositions de lois, qui portent à la fois sur la création d'un Commissariat aux comptes spécifique aux collectivités, sur une certification des comptes et sur la démarche qualité dans les collectivités locales. Ces nouveautés me semblent correspondre à votre souci de sécurisation de la gestion publique et d'optimisation de la dépense.





Conclusion

par Alain Mathieu

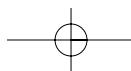
Avant de conclure, je voudrais compléter ce qui vient d'être dit sur le Canada. Les choses ne s'y sont pas passées si facilement qu'il y paraît. Il y a eu un mouvement social très dur, notamment dans les chemins de fer, et, huit jours après, le gouvernement a fait passer une loi pour y interdire la grève. Qui du coup s'est arrêtée. Le gouvernement canadien a également gelé les salaires des fonctionnaires pendant trois ans. En une année, il a diminué de 50 % les crédits du tourisme, du transport et de la culture. Ça n'a donc pas été si facile... Aujourd'hui, les Canadiens disent que c'est formidable, qu'ils sont en excédent et que leur croissance est bonne. Effectivement, depuis 1990, leur croissance atteint 2,9 % par an en moyenne. Mais je voudrais signaler qu'il existe un pays qui a fait encore plus fort, si je puis dire : c'est l'Irlande. La croissance de l'Irlande n'est pas depuis 1990 de 2,9 % par an en moyenne, mais de 7 % ! Les Irlandais se sont eux aussi montrés extrêmement énergiques. En deux ans, entre 1987 et 1989, les dépenses publiques ont baissé de 12 points de PIB !

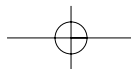
**« En Irlande,
les dépenses
ont baissé de
12 points de PIB
en deux ans. »**

L'exemple canadien montre que ce n'est pas simple ; mais si l'on a prévu une revue générale, cela peut avoir des conséquences très importantes, tant sur la baisse des dépenses publiques que sur la croissance et le chômage.

On n'a pas du tout étudié, en France, ce qui s'est passé en Suède, voilà quelques semaines, au moment des élections. La presse a même dit : « *La gauche et la droite se ressemblent.* » C'est complètement faux ! La droite et la gauche avaient des programmes rigoureusement opposés. La gauche avait déclaré : « *Nous ne baisserons pas les impôts et nous augmenterons les prestations sociales. Pour les chômeurs, nous élèverons les annuités de chômage à 80 % du salaire inférieur.* » La droite a dit le contraire : « *Nous allons diminuer les impôts – ce qui leur est relativement facile, puisqu'ils ont un budget en excédent – et nous réduirons aussi les prestations sociales. En ce qui concerne les indemnités de chômage, nous les baisserons jusqu'à 60 %.* »

Quand on lit le programme des socialistes suédois, il se termine d'ailleurs par cette phrase : « *Nous ne voulons pas baisser les impôts, nous voulons augmenter les prestations sociales. Les Suédois choisiront.* » En effet, les Suédois





ont choisi massivement et la gauche a perdu comme elle n'avait jamais perdu : elle a fait son plus mauvais score depuis 75 ans ! Nous en tirons, quant à nous, la conclusion suivante : quand on cesse de faire des promesses sans les tenir et que l'on dit, au contraire, qu'on va prendre les moyens de rétablir les finances publiques et baisser les impôts, ces propos-là produisent d'heureux résultats.

